

Assurances collectives 2020 Taux au 1^{er} janvier

Voici les changements qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 :

- Les primes d'assurance maladie augmentent de **13,9 %**;
- Les primes d'assurance salaire de longue durée demeurent identiques;
- Les primes d'assurance vie demeurent identiques;
- Le montant maximal annuel pour les médicaments augmente à 920 \$ par certificat.

Ci-contre, les tableaux des primes en assurance maladie, assurance salaire et assurance vie pour 2020.

Tableau des primes par 14 jours au 1 ^{er} janvier 2020					
Assurance maladie	Prime individuelle	Prime monoparentale	Prime familiale	Assurance vie	
Maladie 1	44,75 \$	66,64 \$	110,39 \$	Protection	2020
Maladie 2	59,03 \$	88,14 \$	142,57 \$	10 000 \$	0,00 \$
Maladie 3	76,75 \$	114,75 \$	182,43 \$	Premier 25 000 \$ sans frais	0,00 \$
Assurance salaire longue durée					
Régime B	0,886 % du salaire				

Vous avez des questions!
Vous aimeriez des précisions!

Contactez-moi pour plus d'informations.



Guy Croteau
Secrétaire-trésorier

Assurance vie additionnelle de la personne adhérente et de la personne conjointe (pour chaque tranche de 10 000 \$ de protection selon l'âge de la personne adhérente).	
Moins de 30 ans	0,16 \$
30 à 34 ans	0,18 \$
35 à 39 ans	0,24 \$
40 à 44 ans	0,33 \$
45 à 49 ans	0,52 \$
50 à 54 ans	0,87 \$
55 à 59 ans	1,52 \$
60 à 64 ans	2,12 \$
Assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge.	0,92 \$

La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces primes.